

Moi aussi, comme Philippe Vardon, j'ai été maltraité par la "justice" française ...

écrit par Alain H. | 5 octobre 2016



J'ai été victime moi aussi, il y a 5 ans, sous Sarkozy, d'une situation de légitime défense rejetée d'office par les gendarmes dès leur arrivée.

Ils ont poussé le bouchon jusqu'à me dire que la légitime défense n'existait pas... puis refusé de relever tout fait à charge concernant mon agresseur qui se fera bien entendu passer pour la victime... Ils n'hésiteront pas à violer la loi (art 441 -4 du Code Pénal – un article de loi qu'ils avoueront ne pas connaître), et établir un faux en écriture publiques, pour lequel ils risquent aujourd'hui, suite à une contre-plainte de ma part, 15 ans de réclusion criminelle.

Même discours délirant lorsque l'avocate commise d'office va arriver durant ma garde à vue...

On peut reprocher à ce propos le fait qu'elle ne puisse avoir accès au dossier en cours, et demander des corrections quand une enquête de ce genre part en live... Plus besoin de torturer quelqu'un maintenant pour obtenir des aveux, il suffit d'écrire ce que l'on veut !!!

Et je vous passe les fautes ou manquements de procédure qui

sont en principe des cas de nullité (absence de reconstitution, refus de toute confrontation de la part de mon agresseur, recherche vaine des billes tirées uniquement à l'extérieur de mon domicile alors qu'elles sont à l'intérieur... Retrait du dossier de certaines photos pouvant confirmer la progression de ma riposte.

Quant à l'avocat et ami qui me défendra en vain quelques jours plus tard, il restera impuissant face à cet état de fait. Il fallait plaider en droit pur, textes de loi à l'appui, contester chaque ligne du dossier, et non en morale...

Et le fait que je proteste, sûr de mes connaissances en droit, va aggraver ma situation.

Bilan : 1 an de prison dont 6 mois fermes, plus tout un tas de mesures complémentaires des plus sévères, pour avoir osé me défendre seul, face à un agresseur déterminé et violent, qui forcera l'entrée de ma porte, me chargera à 5 reprises, me frappera de ses poings, de ses pieds, et avec un balai saisi sur place... Et ce après l'avoir frappé et blessé, dans un ultime réflexe, avec précision, et à l'aide d'un simple pistolet à billes de 1 joule, qui est clairement exclu des catégories d'armes, et qui ne peut pas être retenu comme une arme par destination en cas de légitime défense. Auquel cas, il retrouve sa nature initiale. Soit à l'époque d'être qualifié légalement de simple objet...

Sauf qu'en cas de légitime défense, c'est à l'enquêteur de faire la preuve que je ne remplissais pas les bonnes conditions... L'enquête s'inverse et la preuve devient plus difficile pour eux à déterminer... D'où ce rejet bien plus facile à mettre en place.

Enfin, je souligne que la riposte doit être proportionnée. Un fait très difficile à respecter dans le feu de l'action... La mienne l'était pourtant. Sauf que les mensonges de mon agresseur, de ses comparses, et le comportement perfide des enquêteurs, leur rapport mensonger, vont la réduire à néant.

Cette mesure limitatrice et castratrice de nos droits doit donc être abolie !

Hélas, nous ne sommes plus dans un pays où on juge en Droit, selon des textes précis – la légitime défense, malgré qu'elle soit très restrictive, existe bien –, mais selon le bon vouloir d'un juge. Et selon une idée très personnelle de l'ordre moral, où chaque magistrat y va de sa sauce idéologique...

Peu importe maintenant que ces textes de loi aient été écrits et pensés avec bon sens et réflexion, chaque mot pesé, par des élus du peuple...

Et on voit le résultat. Les Français, les vrais, naviguent dans le dépit, entre la révolte et la soumission. Quand un groupe de voyous agresse une personne seule dans un métro, plus personne ne bouge...

Pas belle, la France ?